

Les limites du francoprovençal et l'aire de nostron

Autor(en): **Hasselrot, Bengt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **30 (1966)**

Heft 119-120

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES LIMITES DU FRANCOPROVENÇAL ET L'AIRE DE NOSTRON

Tôt ou tard vient pour un affreux bourgeois le moment où il pense, à tort ou à raison, que le moment est venu de mettre un peu d'ordre dans ses affaires. Pour ce qui est des biens immatériels, la compagne constante de ma vie, *ἄκρηδία*, m'aura au moins valu l'avantage de faciliter ma tâche.

En toute sérénité je crois pouvoir dire que mon article le moins imparfait est celui qui a paru voici 28 ans sous le titre de *Sur l'origine des adjectifs possessifs nostron, vostro en francoprovençal*¹. Mgr Gardette, en tout cas à l'étape où en était sa pensée en 1951², n'est pas un partisan fervent des limites dialectales, mais si je lui dédie ces pages où j'essaie de mettre au point certains détails de l'article déjà assez ancien ce n'est certes pas pour le taquiner, mais parce que je veux lui offrir le meilleur cadeau possible. D'ailleurs les retouches que j'apporte, je les dois en grande partie à des membres de l'équipe lyonnaise.

Tout en acceptant les critères ascoliens pour la délimitation du francoprovençal je continue à appliquer, dans tous les cas douteux, un critère à mon avis bien plus sûr, à savoir le traitement des voyelles finales atones³.

1. *Studia Neophilologica*, X (1937/38), p. 62-84.

2. V. *Le français moderne*, XVIII (1950), p. 146-147.

3. Dans certains cas, en faisant de nécessité loi, on peut se passer de ces critères. Dans les vallées d'Ayas et de Gressoney, l'opposition *-i∞ -a* a été supprimée au profit de *-a*, conséquence probable du changement de langue qui s'est opéré dans cette région d'où le dialecte alémanique n'a pas encore disparu entièrement. Personne ne pourrait soutenir que les parlars actuels seraient piémontais : ils sont gallo-romans, francoprovençaux ; tout le prouve, et notamment le double traitement de *a* latin accentué. Le même traitement de *-a* s'observe à Giaglione et dans quelques localités en bordure du domaine provençal, marquées d'un signe spécial sur la carte jointe à l'article de M. Tuillon cité ci-dessous.

Est francoprovençal tout parler où -as, -at > e, -a > a, palatale + -a > i et où -o est conservé (c.-à-d. dans les mots proparoxytons et après certains groupes de consonnes). On obtient ainsi un faisceau d'isophones qui se recouvrent en général parfaitement et ne se séparent jamais que d'une dizaine de kilomètres au plus. Je crois que, dans la Romania, aucun domaine linguistique de cette importance ne se laisse délimiter avec pareille précision et à l'aide d'oppositions phonématiques d'un tel rendement. Il convient d'accorder une importance particulière à -i < palatale + a, propre au seul francoprovençal. Par chance -i s'est maintenu sans altération sur une grande partie du périmètre sud de notre domaine ; au nord c'est -o qui se maintient. Mais ce qui compte en somme ce ne sont pas les réalisations, mais les oppositions ¹.

A la limite méridionale, j'ai seulement eu à apporter de légères retouches. C'est que l'enquête de M. Tuailon ², faite selon mes critères, a confirmé les résultats déjà obtenus par Devaux, opérant avec la définition ascolienne. La seule différence notable est l'annexion de quelques villages dans le Val d'Oisans, ainsi que d'une mince bande au nord du département de la Drôme.

Du Rhône à la Saône, en me servant comme de juste, sans compter l'*Atlas linguistique du Lyonnais*, de plusieurs études de Mgr Gardette ³ et de M^{me} S. Escoffier ⁴, j'ai exclu Noirétable et inclus une petite portion du Bourbonnais ⁵. De la Saône au lac de Neuchâtel, le travail précité de M. Lobeck ⁶ m'a servi de guide pour mes retouches. Dans l'Italie franco-

1. Cf. vacca > vač, vaccas > vatse aux Rousses (K. Lobeck, *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saône*, Romanica Helvetica, 23, 1945) et vats(=va) au Mont Saxonnex (Haute-Savoie; relevé personnel). Il est aisé de reconnaître ici le rôle joué par le -i disparu, autrement dit de reconstituer la base vatsi.

2. V. G. Tuailon, *Limite nord du provençal à l'est du Rhône*, Revue de linguistique romane XXVIII (1964), p. 127-142.

3. *Limites phonétiques du francoprovençal au pays de Forez*, Romanica Helvetica, XIV, 1939, p. 22-36 ; *Géographie phonétique du Forez*, Mâcon, 1941.

4. *La Rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal entre Loire et Allier*, 1958.

5. J'avoue sans ambages que cette nouvelle conquête est aléatoire, malgré le double traitement de -a qui s'y observe. Le consonantisme p. ex. est dans une large mesure du type provençal.

6. Me conformant à M. Lobeck, j'ai retranché du domaine francoprovençal la région située entre les lacs de Neuchâtel et de Bienné. Cette décision est provisoire. La découverte malheureusement improbable de documents anciens provenant de la région en

provençale j'ai fait moi-même en 1939 des enquêtes qui m'ont permis d'englober dans notre domaine des parties du Val de Gressoney et Carême ¹ ainsi que, tout au sud, le point 153 de l'*AIS* : Giaveno. Grandubione a été inclus sur la foi de M. E. Hirsch ².

L'aire de *nostron* a subi également des modifications, surtout du fait que j'y ai inclus aussi les cas où la nasale finale apparaît seulement devant un mot commençant par une voyelle. Au nord du département de la Loire, *nostron* est en recul devant la forme française ³. A Coazze, M. Terracini a noté *nostron* en 1911 ⁴. Lors de mon passage en 1939 il n'y en avait plus trace. Pour la région de Vif et le Royans, je dois un complément d'information à M. R. Blondin. Ce qui retient surtout l'attention ici, c'est que *nostron* déborde, quoique de peu, sur le domaine provençal. Par malheur il n'a pas encore publié ses vues à ce sujet et c'est pourquoi je m'en tiens aux données fournies par Devaux et M. Tuillon et je me sens moins tenté que jamais de considérer le parler de Saint Nazaire (*ALF* 838) comme du francoprovençal. M. J. C. Bouvier m'a aimablement communiqué que *nostron* a existé en 1870 encore à Romans-sur-Isère dans la Drôme provençale ⁵. Les parlars actuels des environs de Romans ont remplacé *nostron* par *notre*. Les quelques cas de *nostron* dans le provençal septentrional ne constituent pas une infraction à la règle que je crois avoir établie concernant la genèse de cette forme. Dans mon article précité j'ai dûment constaté que *-o* final est conservé dans les textes anciens provenant de cette région, surtout dans des mots où la voyelle accentuée est également *o*. Je rappelle que les mêmes circonstances, avec les mêmes effets, se retrouvent en catalan. Mais il y a malheureusement plus. M^{me} Escoffier, dans deux points enquêtés par elle (12 et 15 = Saint-Félix et Creuzier-le-Vieux, Allier), a découvert l'existence de *noton* limité à la fonction d'adjectif possessif féminin devant un mot commençant par une

cause pourrait modifier cette prise de position. Cf. C. Th. Gossen, *Untersuchungen zur jurassischen Scripta*, *Vox Romanica*, XXIII (1964), p. 321-354.

1. *Les Limites linguistiques dans la vallée de Gressoney (Aoste)*, *Studia Neophilologica*, XII (1939/40), p. 56-65.

2. *Orbis*, VIII (1959), p. 465-472.

3. Il s'agit des patois de Saint-Haon et de Saint-Denis-de-Cabanne (*Ally* 16). V. la thèse de M^{me} Escoffier, p. 194 et 198.

4. *Z. f. rom. Philol.*, LVII (1937), p. 688.

5. Calixte Lafosse, *La Manoore de Vè Rumans : nostron cié 'notre ciel' et nootrun Ebracho 'notre E.'*

voyelle. Ici nous sommes en face d'un phénomène vraiment exceptionnel. Nous savons (voir ci-dessus p. 259) que *nostron* recule rapidement au nord du département de la Loire et il n'est pas douteux qu'une large portion du domaine francoprovençal dans le département de Saône-et-Loire a été engloutie depuis le moyen âge par le français tout court ¹. Il serait pourtant téméraire de conclure sans autres preuves précises que notre domaine ait jamais atteint et même dépassé Vichy. Il faut donc admettre provisoirement que, fait unique, les patois des points 12 et 15 de M^{me} Escoffier, en refaçonnant la série des adjectifs possessifs féminins devant substantifs à initiale vocalique, ont formé les possessifs de la 1^{re} et 2^e personnes du pluriel sur le modèle de *mon, ton* féminins : *m' > mòn, nut(r) > nuton*. Ici la règle que j'oserais appeler mienne, n'a donc pas fonctionné. Personne ne doutera pourtant de sa validité, et il se peut qu'on finisse par repérer quelque *nostron* masculin vichyssois ancien ou moderne, et qui arrangerait tout.

La méthode que j'ai employée pour délimiter le domaine francoprovençal est naturellement plus controversielle. Elle n'en a pas moins reçu l'adhésion d'une large majorité des francoprovençalistes. On a vu que l'école lyonnaise l'a appliquée avec succès, et du côté suisse, je peux dire avec fierté que M. Hafner ² m'a suivi. D'autres, qu'ils aient connu mes travaux ou non, restent sceptiques à des degrés variables. A. G. Haudricourt et A. G. Juillard ³ sont surpris de constater « qu'un auteur aussi éloigné du point de vue phonologique ait choisi comme critère un trait fonctionnel, constitué au surplus par un fait actuel. » J'ai au contraire l'illusion que ce sont là deux avantages décisifs, d'autant plus que le traitement des finales atones en francoprovençal est resté en principe inchangé depuis le haut moyen âge. M. R. A. Hall Jr. ⁴ et M^{me} M. Borodine ⁵ ont ceci en commun qu'ils mettent en doute la notion même de limite dialectale et ont choisi le francoprovençal comme victime de leur démonstra-

1. V. par exemple *Studia Neophilologica*, XI (1938-39), p. 82, au sujet de Charolles et du point 906 de l'ALF.

2. *Grundzüge einer Lautlehre des Allfrankoprovenzalischen*, Romanica Helvetica, 52, 1955. J'avais caressé le rêve d'écrire moi-même une étude semblable. M. Hafner m'a devancé et je profite de l'occasion pour saluer les grands mérites de son manuel.

3. *Essai pour une histoire structurale du phonétisme français*, 1949, p. 91 et 129.

4. *The Linguistic Position of franco-provençal*, Language, XXV (1949), p. 1-14.

5. *Sur le développement du francoprovençal*, R. de linguistique romane, XXII (1958), p. 81-91.

tion. A l'aide de quelques critères incohérents choisis au hasard ils réussissent, ce qui n'est vraiment pas un tour de force, à découper le domaine francoprovençal en menus morceaux. M. J. Lahti a fait justice des idées exposées par M. Hall ¹, et si je m'abstiens de soumettre l'article de M^{me} Borodine à une critique similaire c'est parce que, malgré tout, je salue en elle le premier savant soviétique qui se soit penché avec intérêt sur mon domaine de prédilection. Une critique autrement plus sérieuse m'a été faite par M. W. von Wartburg. Sur la carte IX de son livre, *Die Ausgliederung der romanischen Sprachräume* ², il a éliminé du domaine francoprovençal proprement dit les parlers francs-comtois, qui, tout en conservant les finales atones à la francoprovençale, ont fait subir, en apparence, à *a* tonique le traitement francien ³. La discussion qu'il y a eu à ce sujet entre M. von Wartburg et moi se trouve résumée dans le livre *Von Sprache und Mensch* ⁴ par le grand maître bâlois.

Il faudrait un volume au moins pour élucider quelque peu tous les problèmes en suspens. Qu'il me suffise de dire ceci : je ne nie pas l'importance des Burgondes pour le sort du francoprovençal et j'accepte la plupart des étymologies burgondes proposées par M. von Wartburg. La pièce maîtresse de l'argumentation de M. von Wartburg est l'explication par le burgonde de la confusion, dans une partie du francoprovençal, entre les voyelles libres *e* ouvert et *e* fermé d'une part, *o* ouvert et *o* fermé de l'autre. On sait que cette idée ingénieuse et même géniale est due à J. U. Hubschmied. J'ai été attiré par cette hypothèse, et M. Hafner également, mais pour des raisons souvent identiques et que nous avons trouvées indépendamment l'un de l'autre, nous restons sceptiques ⁵. Mes

1. *Le Francoprovençal est-il un dialecte fictif ?* Neuphilologische Mitteilungen, LII (1951), p. 6-9. — C'est surtout la carte 3 qui est vraiment indigne d'un savant de la qualité de M. Hall.

2. Bern, 1950.

3. Ce qu'il en est en réalité, j'ai tâché de le démontrer dans un compte rendu de la thèse de M. O. Kjellén, *Le Patois de la région de Nozeroy (Jura)*. Göteborg — Paris, 1945, V. *Studia Neophilologica* XVIII (1945/46), p. 137-140. Ce sont au contraire les parlers français de la Franche-Comté qui ont un aspect francoprovençal avec leurs infinitifs et participes passés en *-a*. La Franche-Comté tout entière a été le siège d'un gigantesque chassé croisé phonétique, dont le résultat a été qu'en principe $e > a$, $a > e$. On peut puiser des exemples à pleines mains dans Jean Garneret, *Un Village Comtois, Lantenne ; ses coutumes son patois*, 1959 : *lè nêp* « la nappe », pl. *là nêp*, *lè pêt è rlèvâ* « le chiffon à laver la vaisselle » (français régional « la patte à relaver » ; p. 204).

4. Bern, 1956. V. le chapitre *Zum Problem des Frankoprovençalischen*, p. 127-158.

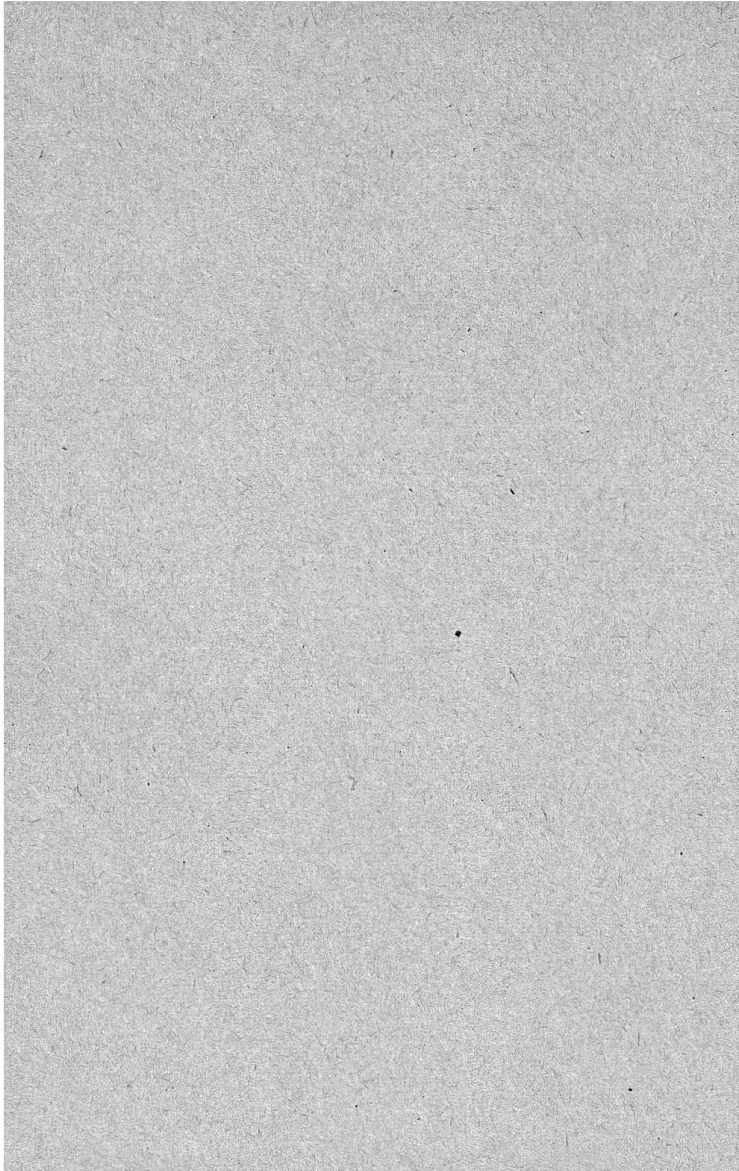
5. M. H. Stimm l'a repoussée catégoriquement dans *Studien zur Entwicklungsgeschichte* *Revue de linguistique romane*.

objections peuvent avoir plus ou moins de poids, mais pas une seule n'a été réfutée par M. von Wartburg. Je suis sommé par lui de trouver une autre explication avant de rejeter la sienne. J'y renonce et ne trouve d'ailleurs pas qu'on est obligé de produire une théorie toute neuve parce qu'on est incapable d'en accepter une ancienne et je suis obligé, à regret, de rejeter la théorie Hubschmied — Wartburg, surtout parce que les voyelles entravées sont restées distinctes et aussi parce que le développement de *pede* (> *pi*, *pya*) et de palatale + *-atu* (> *ɛ* > *i* ou *ya*) n'ont rien de burgonde. Pour répondre à une dernière objection de M. von Wartburg, je dirai que certainement, oui, il existait un moule pour le futur francoprovençal dès avant l'arrivée des Burgondes. Le cas le plus net est la très ancienne limite entre les diocèses de Lyon et de Clermont (frontière à la fois ethnique et géographique) qui n'avait certainement pas attendu le v^e siècle pour avoir des répercussions linguistiques. Il y a aussi toute une série de points où M. von Wartburg et moi sommes parfaitement d'accord. Entre spécialistes il n'est vraiment pas nécessaire de s'accuser mutuellement d'ignorer un fait aussi élémentaire que l'existence d'une quantité de lignes d'isophones qui se succèdent dans le francoprovençal quand on passe de la Franche-Comté aux abords de la Provence. Il en résulte que, selon toute probabilité, une conversation en dialecte entre patoisants des communes francoprovençales de Nozeroy (Jura) et de La Mure (Isère) serait impossible, tandis que l'intercompréhension serait assez aisée entre gens originaires de communes géographiquement voisines, certes, mais situées des deux côtés de ma ligne de démarcation ¹.

des Frankoprovençalischen, Wiesbaden, 1953. V. mon compte rendu de cet ouvrage, *Revista portuguesa de filologia* VI (1953), p. 372-379. M. Hans-Erich Keller, *Sprachliches aus Wallis und Bünden in römischer Zeit*, *Weltoffene Romanistik*, Festschrift Alwin Kuhn zum 60. Geburtstag, Innsbruck, 1963, p. 158-178, s'est également joint aux adversaires de l'explication par le burgonde des confusions vocaliques en cause.

1. Par expérience personnelle, je sais que l'intercompréhension est impossible entre le Bas-Valais et le Haut-Valais romand à partir de Sion, entre la Haute-Maurienne et les patois de l'autre versant de Mont-Cenis. — Pour ce qui est de La Mure, on se rappelle que Ronjat, se fondant sur le critère de l'intercompréhension, avait indûment annexé cette commune au domaine provençal. Le critère a pourtant de l'importance et il serait indiqué de faire des enquêtes à ce sujet en francoprovençal avant qu'il ne soit trop tard. Mais il est inapplicable en « macrodialectologie » comme j'en fais ici. On ne s'est pas fait faute de tenir des raisonnements comme le suivant : le dialecte niçois est compris d'un habitant de Vintimille, mais non d'un Parisien ; donc le niçois est un parler italien. Le sophisme est patent. — On trouve dans *Orbis*, XIII (1964) une série d'articles consacrés aux « fron-

MM. les Sociétaires et MM. les Abonnés sont avertis
que le moment est venu de payer leur cotisation ou leur
abonnement pour l'année 1967. Ils sont priés de se
conformer pour cela aux indications qui se trouvent
page 3 de la couverture.



REVUE
DE
LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA
SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE
AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Razze latine non esistono : esiste *la latinità*

TOME XXX



MCMLXVI

M. von Wartburg, en refusant d'inclure dans le francoprovençal proprement dit les parlers francs-comtois où a accentué est représenté par *e* en arrive à construire un dialecte dont on chercherait en vain une caractéristique qui lui soit propre. Pour moi c'est là un inconvénient majeur.

Il est peut-être nécessaire de souligner le caractère artificiel de ma carte : elle ne représente ni l'actualité ni la reconstruction d'une étape antérieure déterminée ¹. Le patois est mort ou moribond dans les villes, dans une vaste zone du Lyonnais et dans les cantons protestants de la Suisse. Ainsi je crois bien que le dernier patoisant d'Ollon-Plaine demeure à Upsal. Le patois recule presque à vue d'œil depuis la Saône au Massif Central, et dans la Vallée de Suse il s'abâtardit de piémontais et disparaît. Sur une carte historique toute la Vallée de Suse jusqu'à Avigliana figurerait comme francoprovençale. Il en irait de même pour une bonne partie du département de Saône-et-Loire, mais les documents manquent pour faire un essai sérieux de reconstruction. En revanche, et contrairement à l'avis de Jakob Jud ², je ne pense pas que la frontière linguistique ait notablement bougé entre la Saône et le Jura. Je crois savoir qu'un des membres de l'équipe lyonnaise est sur le point de trouver la clef de la passionnante énigme que constitue le tracé de cette limite, coupant en deux la Séquanie à quelques kilomètres seulement au sud de Besançon.

Mgr Gardette n'a pas eu tort, loin de là, en parlant du francoprovençal comme d'une « langue des routes ». Il n'en est pas moins vrai que même les routes les plus importantes finissent par être traversées par des limites dialectales de première importance ³. Au nord et au sud de Lyon les limites dialectales coupent la voie de communication Paris-Marseille,

tières dialectales subjectives ». Tout en étant certes moins enthousiaste que p. ex. M. Hammarström pour ce genre de subjectivisme, je conçois que la notion de frontière subjective puisse donner des résultats satisfaisants dans certains domaines où les frontières « objectives » sont très flottantes. Il m'est arrivé de faire des recherches sur cette base, mais le résultat a été décevant. Voici une réponse typique : « A X. ils ont un parler bien différent du nôtre, ils chantent, ils traînent sur certaines syllabes, ils prononcent les *-a* autrement que nous. » Vivent les frontières objectives !

1. L'année 1900 conviendrait à peu près.

2. Dans son article si suggestif *Observations sur le lexique de la Franche-Comté et du francoprovençal*, Studies presented to M. K. Pope, 1939, p. 225-240.

3. Étant bien entendu que les faisceaux d'isophones ont ici une certaine tendance à se désagrèger.

la verrouillent pour ainsi dire (inutile de souligner encore la fragilité du verrou septentrional) et reflètent l'équilibre précaire des forces en présence. Le francoprovençal cisalpin est le fruit des conquêtes faites sous les rois francs au VI^e siècle, et ses limites se sont perpétuées parce qu'elles étaient en quelque sorte naturelles, faciles à défendre, réunissant des populations que l'économie alpestre mettait en contacts suivis. L'interdépendance des deux versants des Alpes était même consacrée par l'Église pour ce qui est des vallées de Suse¹ et d'Aoste. Mais les vallées intermédiaires ne paraissent pas avoir relevé de Maurienne ou de Tarentaise, et sont néanmoins francoprovençales.

Entre Graverre francoprovençal et Chiomonte (Chaumont) provençal la nature a fourni une limite assez impressionnante. Le fait est que tout le « Bec Dauphin aux eaux pendantes vers l'Italie » a eu un sort différent de la vallée de Suse : il a été réuni politiquement à plusieurs reprises à la France et conserve contrairement à Suse, ou au moins à la basse vallée de Suse, une nette conscience du caractère gallo-roman de son parler.

Je suis très conscient de faire de la dialectologie à papa en donnant ainsi le premier rôle à la phonétique. Je lis avec profit et avidité les ouvrages censés plus modernes où l'on fait plutôt la dialectologie des mots que celle des sons ou des phonèmes. Pour ce qui est de la primauté de la phonétique, je partage en somme les idées de M. Camproux². Avant de parler de mots francoprovençaux il faut en tout cas savoir avec toute la précision possible ce qu'on entend par francoprovençal. La phonétique peut aussi commander la morphologie : il serait difficile d'en trouver un meilleur exemple que *nostron*. Et l'on m'accordera sans peine que les collisions homonymiques, importantes pour l'histoire du vocabulaire français, présupposent de bonnes connaissances de phonétique historique. Si l'on tient à tout prix à créer le plus grand imbroglio possible, le moyen infaillible est de superposer un certain nombre d'aires lexicales : la coïncidence des lignes d'isoglosses sera d'une extrême rareté. Je suis partisan du vieux mot d'ordre de Schuchardt : chaque mot a sa propre histoire³.

1. Le diocèse de Maurienne, constitué en 570, engloba la vallée de Suse dès les débuts et jusque vers l'an 1000.

2. V. *Phonétique et répartition lexicale*, R. de linguistique romane, XXII (1958), p. 22-31.

3. V. la remarquable analyse de M. Yakov Malkiel, *Each Word Has a History of Its Own*, Burg Wartenstein Symposium, 1964 Summer Season.

Il y a dans la Romania, et à plus forte raison dans l'indo-européen, très peu de mots qui se présentent partout sous la forme que feraient supposer les formules de correspondance que nous appelons lois phonétiques, et peu ou point de concepts qui soient toujours exprimés par le même mot (= la même base étymologique). Mais je suis aussi néogrammarien, et cela entre autres et surtout parce qu'il a été possible, malgré des difficultés presque inextricables, de réunir dans chaque parler, dans chaque langue, assez d'éléments homogènes et concordants pour permettre la reconstruction du latin vulgaire et de l'indo-européen commun. Et ce qui m'a aidé à conserver ma foi dans les lois phonétiques en face de certaines difficultés, c'est les méthodes raffinées mises en œuvre par M. Duraffour, le maître de Mgr Gardette comme le mien.

M^{me} Borodine a conclu que le francoprovençal est une langue qui n'a pas réussi. Cela se laisse dire, puisque c'est là la définition très vague qu'on se contente en général de donner du mot dialecte. Je pourrais avancer cette antithèse qui n'est peut-être pas aussi originale que je le voudrais : le francoprovençal est un dialecte qui a trop bien réussi. Lyon fut la capitale des Gaules et c'est à peine une hypothèse que de dire que c'est de Lyon qu'ont rayonné les premières innovations préluant à la création du français. Le caractère palatalisateur du francoprovençal est connu ¹. Qui nous empêche de supposer que les premières palatalisations, par exemple et surtout celle qui a amené dans certaines conditions a libre à *ɛ* (> *ie*) a eu son berceau à Lyon ? C'est un fait incontestable que le francoprovençal est la terre élue des palatalisations. Pour nous en tenir à la voyelle a, il faut se rappeler qu'elle a été palatalisée même par la précédence de *i + r* : *teri*, *veri* 'tirer', 'virer' et *iri* < *ira* ². Il est aussi tentant de voir dans le type *allare* une création lyonnaise. C'est un de ces rares mots qui peuvent servir de schibboleth avec une efficacité comparable à celle d'une ligne d'isophones. Il marque l'extrême limite méridionale des domaines français et francoprovençal, face au provençal *anar* et au piémontais *andar* ³. Mais l'influence prépondérante de Lyon fut de

1. Que l'on pense à l'exemple classique *locare* > *loyi* et à *carruca* > *tseri*, *foc. aticu* > *foyidzo*.

2. Seule cette dernière forme a souvent des parallèles en ancien français : *irier*, *irierz*.

3. Il n'y a que des parlers moribonds qui présentent des exceptions : Saint-Nazaire, provençal, a *ala* et Coazze, francoprovençal, *anda*. — Je tiens à remercier M^{me} Elisabet Persson, qui a dessiné la carte, ainsi que mes jeunes camarades de l'Institut roman M. Birger Persson, M^{me} Berit Wennerberg et M. Walter Israel qui ont réuni et discuté avec moi les matériaux servant de base aux rectifications de frontières.

courte durée, l'hégémonie passa au Nord de la France et c'est de là que partiront désormais les innovations linguistiques dont l'ensemble constitue la langue d'oïl ; Lyon se relevant peu à peu de sa déchéance, qui avait atteint son comble vers l'an 700, put opposer une certaine résistance aux infiltrations septentrionales et donner au francoprovençal ce caractère conservateur qui le distingue du français.

Bengt HASSELROT.

**LE DOMAINE
FRANCO-PROVENÇAL**

0 5 10 20 30 40 50 Km.

- Limite du franco-provençal
- ▨ Aire de nostron

